



Aide aux familles pour les départs en classes de découverte ou mini-séjours

Objectif de l'aide	Favoriser les départs des enfants en classes de découverte organisées par les écoles élémentaires de la ville ou les mini-séjours organisés par le centre de loisirs municipal
Public éligible (critères cumulatifs)	▪ Parent(s) et enfant(s) domicilié(s) à Noisy-le-Roi ▪ Etre de nationalité française ou étrangère en situation régulière sur le territoire ▪ L'enfant ou les enfants concernés doit/doivent être inscrit(s) dans une école élémentaire de la ville ou au centre de loisirs municipal ou être en situation de handicap et inscrit(s) dans une école élémentaire spécialisée
Nature de l'aide	Sous forme de secours financier versé au demandeur (ou à l'école pour les classes de découverte si les parent le souhaite)
Montant de l'aide	- Montant variable selon le quotient familial calculé en fonction des ressources (moyenne sur les 3 derniers mois), du nombre de personne à charge composant le foyer et du prix du séjour ou - 20% du prix du séjour, sans condition de ressources, si au moins 2 enfants de la fratrie participent durant la même année scolaire à une classe découverte organisée par les écoles élémentaires de la ville (idem pour les mini-séjours)
Conditions d'attribution	- Avoir un quotient familial inférieur au quotient fixé chaque année par le CCAS - ou - Avoir au moins 2 enfants de la fratrie participant durant la même année scolaire à une classe découverte organisée par les écoles élémentaires de la ville (idem pour les mini-séjours)
Justificatifs à fournir (copies)	- Pièce d'identité du demandeur - Livret de famille - Avis d'imposition N-2 (et N-1 si disponible) - Justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer sur les 3 derniers mois (salaires, indemnités journalières, allocations, pension alimentaire ...) - Justificatif de domicile de moins de 6 mois - RIB - Selon la situation d'autres documents pourront être demandés